

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etait absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 006-8935/20/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre-Ville en Mouvement et paiement de la cotisation 2021 MET 20/17081/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité à travers son agenda du développement économique, voté en conseil métropolitain le 30 mars 2017. L'une de ses orientations stratégiques consiste à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité. Mais certaines communes métropolitaines voient ce tissu économique se fragiliser et perdre en dynamisme. Les raisons sont multiples et varient d'un territoire à un autre, de la concurrence des grandes surfaces et des zones commerciales implantées en périphérie des zones urbaines, à l'émergence de nouveaux comportements d'achat (e-commerce...). Soutenir et dynamiser le commerce de proximité et l'artisanat constituent, à ce titre, une priorité métropolitaine.

Ce phénomène de dévitalisation de nombreuses centralités urbaines, bien que contrasté d'un territoire à l'autre, devient préoccupant tant le commerce participe à la vie de la cité et la façonne en grande partie. Des commerces dynamiques et durables sont indispensables à l'attractivité des centres villes, la vie locale des communes et la vitalité de la Métropole. Faire vivre les « commerces de proximité » est une attente forte partagée par les communes et leurs habitants et représente un véritable enjeu de développement économique.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

Afin d'accompagner les communes de la Métropole dans leur politique en faveur du commerce de proximité et de la redynamisation de leur centre-ville, il est proposé une adhésion métropolitaine au réseau des Centres-villes et de l'Innovation animé par l'association Centre-Ville en Mouvement.

Le réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation

Créée en 2005 par des élus locaux, parlementaires, consulaires, représentants de corps d'Etat et chercheurs pour faire face aux besoins croissants des habitants par rapport à leurs centres-villes, l'association Centre-Ville en Mouvement accompagne et fédère ses membres de toutes sensibilités dans leurs projets d'innovation et de redynamisation des centres-villes. Véritable plateforme nationale, l'association accompagne les collectivités à retrouver l'attractivité et la vitalité des centres-villes, grâce à une approche décloisonnée de son réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation.

Depuis plus de 10 ans, les acteurs du réseau s'impliquent ensemble dans la réflexion et la mise en œuvre de programmes qui prennent en compte en amont les mutations sociologiques et les évolutions profondes des modes de vie et des habitudes de consommation de notre société. Le réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation compte aujourd'hui plus de 300 collectivités membres sur l'ensemble du territoire : villes, métropoles, Agglomérations (englobant un grand nombre de villes moyennes et de centres-bourgs), CCI, SEM, CMA...

Les actions du réseau :

Redynamiser son centre-ville nécessite d'être en alerte sur les aspects réglementaires, les programmes nationaux, les études réalisées ou en cours, mais il est également indispensable d'être nourri d'expériences éventuellement transposables. Pour accompagner ses membres, le réseau propose :

- un site internet, véritable centre de ressources et d'informations sur les collectivités,
- une newsletter bi-trimestrielle,
- une boîte à idées présentant régulièrement une trentaine d'expériences innovantes,
- l'organisation annuelle des Assises Nationales du Centre-Ville, en parallèle du salon Centre-Ville Expo,
- l'animation et le développement du réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation (un forum annuel, plusieurs ateliers thématiques par an, veille, mise en relation des membres et partage d'information sur certaines questions...),
- l'animation de la Délégation Nationale du Management de Centre-Ville et les visites de terrain.

Apports de l'adhésion métropolitaine :

L'objectif du réseau est de répondre aux attentes des membres en leur permettant de trouver des réponses à leurs questions, de les aiguiller sur leurs problématiques relatives à la dynamisation des centres-villes. Plusieurs outils sont disponibles afin de valoriser et accélérer les échanges : une plateforme collaborative avec un forum pour des discussions instantanées, un espace dédié au partage de documents, et un annuaire répertoriant l'ensemble des contacts référents et pertinents. Dès que la collectivité devient membre, un identifiant est automatiquement fourni.

Les collectivités membres du réseau peuvent communiquer sur leurs actions et projets grâce aux supports de communications (site internet, newsletters, boîtes regroupant sous forme de fiches des idées innovantes, 4 pages détaillant des nouveaux outils législatifs, 4 pages sur les nouveaux métiers...), et interventions lors de nos événements.

Des Ateliers, destinés aux membres du réseau, sont régulièrement proposés. Ils s'articulent autour de thèmes variés et concrets : le dernier kilomètre de livraison, la gestion de centre-ville, les nouveaux concepts de boutique, le merchandising, les nouveaux services, les déchets, le stationnement, des séminaires par exemple sur le dialogue avec le monde commerçant...

L'association Centre-Ville en Mouvement s'engage à soutenir les collectivités du réseau dans la réalisation de leurs projets, en leur apportant expertise et données établies par les autres membres.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

Grâce aux réflexions menées lors des ateliers et des assises, les membres du réseau bénéficient d'un appui technique pour pérenniser, développer, et aller plus loin dans leurs actions.

L'association Centre-ville en Mouvement propose un forfait de 9 000 €/an pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'année 2021.

Afin de répondre à la problématique de la revitalisation des centres-villes métropolitains, il est donc proposé une adhésion de la Métropole à l'association Centre-Ville en Mouvement pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de soutenir le commerce de proximité, facteur de l'attractivité des centres-villes.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre-Ville en mouvement pour l'année 2021, ainsi que le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 9 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous politique B320 – Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 632.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021